

Préfecture de l'Isère

Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration
et de l'Intégration

Service des Titres Sécurisés
Bureau des Titres de Conduite

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À : UNE DEMANDE DE VISITE MEDICALE DEVANT ÊTRE PASSÉE EN PRÉFECTURE OU EN SOUS-PRÉFECTURE

DANS LE CAS D'UNE SUSPENSION CONSÉCUTIVE À DES INFRACTIONS LIÉES À LA
CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE STUPÉFIANTS

FORMULAIRES À REMPLIR

Le cerfa n°14880*01 (cerfa **bleu**) de demande de visite médicale. Il comporte **deux fois 3 volets** qui ne doivent pas être détachés. Ecrire au stylo à bille en appuyant assez fort

Le cerfa n°14948*01 (**Réf. 06** - cerfa **orange**) de demande de permis de conduire format de l'Union européenne rempli en **majuscules** à l'**encre noire**, **sans rature ni surcharge** et signé sans dépasser du carde interne prévu à cet effet

PIÈCES À FOURNIR

- 4 **photographies d'identité conformes** (35x45mm) sans tâche ni agrafe, prises de face avec une expression neutre, sur fond uniforme
- 1 photocopie de votre **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité recto/verso, passeport, titre de séjour recto/verso)
- 1 photocopie d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois
- **ou, si vous êtes hébergé(e)**, une attestation d'hébergement écrite par l'hébergeur accompagnée d'une photocopie de son document d'identité (carte nationale d'identité recto/verso, passeport, titre de séjour recto/verso) et d'une photocopie d'un justificatif de son domicile
- les résultats des tests psychotechniques si vous faites l'objet d'une suspension d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.
- 1 enveloppe libellée à votre adresse et timbrée au tarif en vigueur pour l'envoi de la convocation à la visite médicale (**les usagers de l'arrondissement de Grenoble ne sont pas concernés**)
- **la photocopie de l'imprimé 3F**
- **la photocopie de l'imprimé Référence 7 si vous faites l'objet d'une suspension judiciaire qui n'est pas précédée d'une suspension administrative.**

DÉMARCHES À EFFECTUER

Si vous faites l'objet d'une suspension administrative dans le département de l'Isère : une convocation à visite médicale accompagnée du dossier complet émanant de la Préfecture vous sera adressée avant la fin de la suspension de votre permis de conduire.

Si vous faites l'objet d'une suspension administrative d'un autre département ou d'une suspension judiciaire qui n'est pas précédée d'une suspension administrative.

SI VOUS HABITEZ L'ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

Vous devez prendre rendez-vous sur : www.isere.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous

SI VOUS HABITEZ L'ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN, VOUS DEVEZ ENVOYER LE DOSSIER DE DEMANDE DE VISITE MEDICALE A :

Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin - 2 rue Pasteur - 38110 LA TOUR-DU-PIN

SI VOUS HABITEZ L'ARRONDISSEMENT DE VIENNE, VOUS DEVEZ ENVOYER LE DOSSIER DE DEMANDE DE VISITE MEDICALE A :

Sous-Préfecture de Vienne - BP 116 - 38209 VIENNE CEDEX

LA VISITE MEDICALE VOUS COÛTERA 50 EUROS À VERSER AUX MÉDECINS, CETTE VISITE N'EST PAS REMBOURSÉE.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFORME SERA REJETÉ

www.isere.gouv.fr

Accueil général : ouverture au public du lundi au vendredi, de 9h à 15h30